



Cowansville

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONCERNANT LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2024-128 RELATIF À UN PROJET AUTORISANT LA CONVERSION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE (GARAGE) DE TYPE ISOLÉ EN LOGEMENT. LOT 3 358 035 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 232 À 238 RUE CHURCH.

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 18 novembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 617-11-2024, le premier projet de résolution accordant la demande de PPCMOI numéro 2024-128, 232 à 238 rue Church (lot 3 358 035 du cadastre du Québec).

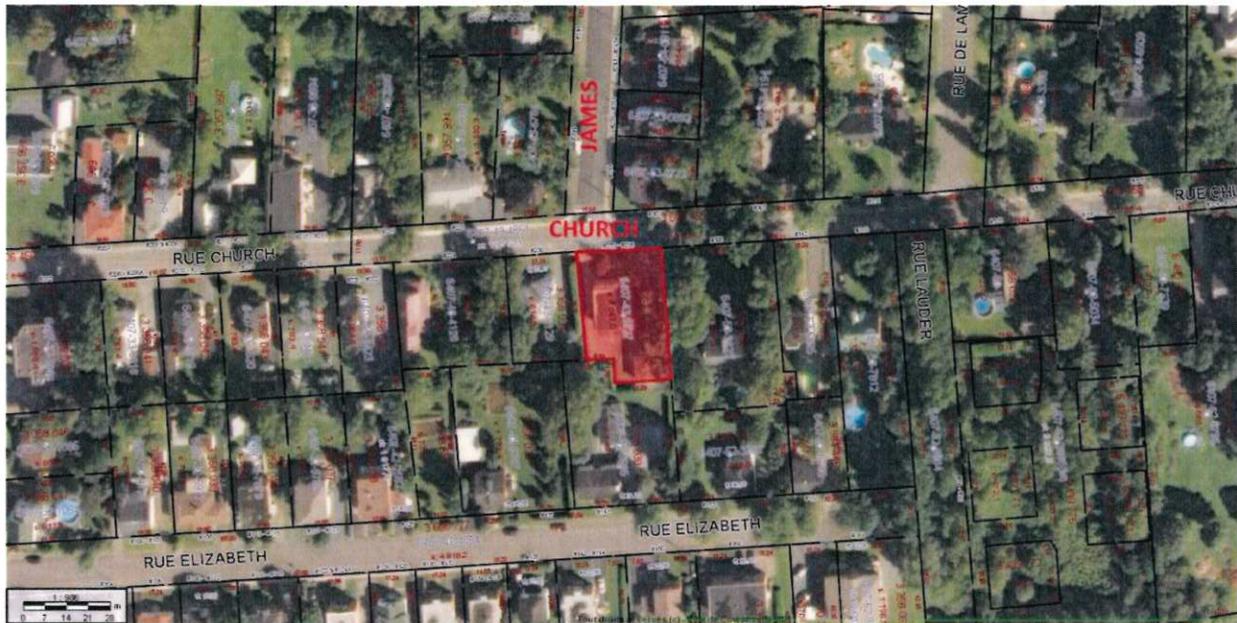
Que ce projet de résolution vise à autoriser sous certaines conditions:

- Que le terrain localisé dans une zone résidentielle soit, occupé par plus d'un bâtiment principal ;
- D'aménager une aire de stationnement, vis-à-vis la façade avant, d'une habitation.
- Que la marge arrière minimale de 2,31 mètres soit permise alors que le règlement stipule 6,0 m.

Le tout, ayant pour but la conversion d'un bâtiment accessoire existant utilisé comme garage pour devenir un second bâtiment principal sur le terrain portant l'adresse du 232 à 238 rue Church et dont la nouvelle occupation sera un logement.

Que ce projet de résolution PPCMOI 2024-128 a pour but de permettre, sous certaines conditions, la réalisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), localisé dans la zone Rb-12, sis au 232 à 238 rue Church, lot numéro 3 358 035 du cadastre du Québec, malgré le fait que le projet déroge à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Que le secteur de la zone concernée par le projet de résolution PPCMOI 2024-128 est illustré au croquis suivant :



(Secteur du 232 à 238 rue Church – lot 3 358 035)

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le lundi, **2 décembre 2024 à 18h30** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le [projet](#) ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 20 novembre 2024.


La greffière,
Julie Lamarche, OMA